

CHECKLIST D'APPUI A LA REALISATION DU PLAN DE SECURISATION DES SEJOURS DE VACANCES ADAPTEES HIVER 2020-2021

Un protocole sanitaire visant à sécuriser l'organisation de séjours de vacances et de répit au bénéfice des personnes en situation de handicap, au regard des mesures sanitaires prises par le Gouvernement à l'échelle nationale a été publié le 30/11/2020. Il doit servir de cadre de référence aux organisateurs de séjours accueillant des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence habituel.

Les consignes qu'il comprend sont applicables à compter du 15 décembre 2020 si l'assouplissement progressif du confinement est confirmé à cette date, et sont valables pour les vacances de Noël 2020/2021.

Le présent document a pour objectif d'aider les organisateurs de séjour de répit à s'assurer qu'ils ont bien mis en œuvre l'ensemble les consignes d'ordre général prescrites par le Gouvernement et servira de base pour la rédaction du plan de sécurisation du séjour.



Formalités à accomplir en amont du séjour	2
Documents obligatoires	2
Documents facultatifs	3
Les vacanciers	4
Les professionnels	4
Déroulé du séjour	5
Avant le départ	5
Lieu d'hébergement.....	5
Modalité de transport.....	6
Activités.....	6
Equipements	7

FORMALITES A ACCOMPLIR EN AMONT DU SEJOUR

- Déclarations préalables obligatoires** pour les séjours VAO
- Envoi du plan de sécurisation du séjour 8 jours à l'avance** précisant les mesures envisagées pour décliner les consignes sanitaires élaboré et présenté par les organisateurs de séjours (OVA) à l'autorité de tutelle (ARS ou conseils départementaux pour les établissements médico-sociaux) ou de contrôle (préfet de département pour les VAO)
- Informé le SAMU Centre 15 et l'établissement de santé** le plus proche du lieu du séjour de l'organisation de ce séjour
- Informé le ou les cabinets médicaux et officines de pharmacie de garde** proches du lieu du séjour de l'organisation du séjour
- Adresser toutes les informations utiles quant aux **besoins médicaux, pharmaceutiques et paramédicaux** des vacanciers aux cabinets médicaux et officines de pharmacie de garde ouvertes
- Recueillir l'**avis médical pour les personnes à risques de forme grave de la COVID-19** concernant leur participation au séjour avant leur inscription ou leur départ
 - Professionnels
 - Vacanciers

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Plan de sécurisation :**
 - Protocoles portant sur la réalisation actes essentiels de la vie quotidienne, en particulier la toilette, la restauration, les animations ou autres excursions proposées, le transport etc...
 - Protocole de désinfection des locaux parties communes et individuelles
 - Protocole de désinfection des véhicules
 - Protocole de la gestion du linge
 - Protocole de la gestion des DASRI
 - Disposition envisagées en cas de cas de suspicion ou d'atteinte par la COVID-19 d'un vacancier et/ou d'un professionnel :
 - Protocole d'isolement
 - Protocole de rapatriement
 - Protocole de réalisation des tests de dépistage

- Livret de présentation des séjours** qui comporte entre autres les rubriques suivantes :
 - Description des modalités d'organisation des séjours, adaptées à la crise sanitaire
 - Mesures sanitaires prévues lors du séjour pour assurer les règles d'hygiène et les gestes barrières
 - Description d'une journée type

- Version FALC** du livret d'accueil adaptée au public cible

- Fiche des coordonnées utiles pendant le séjour** :
 - Les numéros d'appel d'urgence :
 - SAMU
 - Etablissement de santé
 - Officine de pharmacie de garde ouvert et disponible durant le séjour
 - Les coordonnées du responsable et de ses adjoints

- La liste des professionnels référents** et des vacanciers qui leur sont rattachés
- Fiche récapitulatif des règles d'hygiène et des gestes barrières à appliquer au quotidien**

DOCUMENTS FACULTATIFS

Pour les vacanciers et leur proche

- Attestation de remise du livret de présentation de séjour

- Attestation de recueil de consentement: La personne en situation de handicap et ses proches consentent librement et de manière éclairée à un départ en vacances dans les conditions liées au contexte de crise sanitaire actuel au regard du livret de présentation des séjours.

Pour les professionnels

- Attestation de sensibilisation portant sur :
 - Les règles d'hygiène et les gestes barrières à respecter afin d'éviter la transmission du virus
 - La gestion des cas de covid-19, suspectés ou avérés
 - L'hygiène de la préparation des repas (s'ils manipulent de denrées alimentaires)

- Attestation de remise de document :
 - Fiche coordonnées :
 - Les numéros d'appel d'urgence
 - Les coordonnées du responsable et de ses adjoints
 - Protocole sanitaire lié à la gestion de crise du covid-19

LES VACANCIERS

- Demander le **certificat médical du vacancier justifiant la dérogation au port du masque**
- Prévoir un **stock de masques** si les vacanciers n'en disposent pas

LES PROFESSIONNELS

- Organisation de **sessions de sensibilisation** pour les professionnels portant sur :
 - Les règles d'hygiène et les gestes barrières à respecter afin d'éviter la transmission du virus
 - La gestion des cas de covid-19, suspectés ou avérés
 - L'hygiène de la préparation des repas (s'ils manipulent de denrées alimentaires)
- Présence sur les lieux du séjour, à tout moment, d'au moins une **personne formée aux gestes et soins d'urgence** :
 - Attestation de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)
 - Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)
- Nombre de professionnels** dédiés à l'encadrement des séjours **suffisant** pour garantir le bon déroulement du séjour au regard notamment des consignes sanitaires
- Disposer de **conducteurs** en nombre
- Conditions du remplacement** des professionnels prévus :
 - Durant le séjour
 - Au moment du départ

- Port du masque obligatoire** pour les personnels, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs

DEROULE DU SEJOUR

- Mettre à disposition des professionnels des **moyens de communication** permettant d'alerter rapidement les secours
- Désignation d'un **référent COVID-19**
- Désignation d'un(e) **référent(e) par chambre**
- Désignation d'un(e) **référent(e) par vacanciers**
- Prévoir un planning permettant la mise en œuvre d'une **permanence de nuit**
- Désignation d'un(e) **référent(e) unique pour effectuer les achats de première nécessité**
- Déterminer les **modalités de traçabilité des accompagnements** de vie quotidienne des vacanciers
- Déterminer les **modalités de prise de température** des vacanciers durant le séjour

AVANT LE DEPART

- Organisation de la **prise de température le jour du départ** des vacanciers
- Organisation de la **prise de température le jour du départ** des professionnels

LIEU D'HEBERGEMENT

- Lieux d'hébergement **autorisés à ouvrir et à recevoir du public** conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur
- Locaux adaptés permettant le respect de la **distanciation physique**
- Locaux adaptés permettant **d'aérer régulièrement** les pièces où sont hébergés les vacanciers
- Systèmes de **ventilation spécifiques adapté et opérationnel**

- Locaux adaptés avec différents **point d'eau**
- Afficher la **liste des référents professionnels** et des vacanciers rattachés
- Afficher les **consignes sanitaires** (règles d'hygiène et gestes barrières) dans les espaces collectifs dont la salle de restauration
- Des **marquages au sol** adaptés aux vacanciers
- Poubelle**, clairement identifiable par tous, avec couvercle **dédiée aux mouchoirs jetables et masques usagés**
- Espace dédié à la restauration** permettant de garantir l'ensemble des mesures barrières
- Pièce doit être réservée pour l'isolement** d'un vacancier ou d'un accompagnant suspect d'être atteint du covid-19
- Le **nombre de lits** doit permettre le respect des règles de **distanciation physique** :

MODALITE DE TRANSPORT

- Echelonner les horaires d'arrivée** et de sortie afin de limiter les regroupements
- Prévoir un **sens de circulation piéton** pour éviter les croisements et la création de rassemblements
- Nombre de véhicules et de places suffisants** au regard des mesures barrières à mettre en œuvre
- Port du masque** pour le chauffeur et les professionnels
- Prévoir des visières** pour les dérogations au port du masque
- Mettre en places des **actions de nettoyage/désinfection de proximité** (volant, levier de vitesse, ceinture de sécurité, etc.).

ACTIVITES

- Activités organisées en **petits groupes comprenant 6 personnes** maximum (encadrants non compris)
- La **composition des sous-groupes ne doit pas varier** au cours du séjour lorsque le respect des règles de distanciation sociale n'est pas envisageable

EQUIPEMENTS

- Trousse à pharmacie** de premiers secours comprenant entre autres :
 - Thermomètre frontal**
 - Réserve de **gel hydro-alcoolique** adaptée à la taille du groupe et à la durée du séjour
 - Principaux **numéros d'urgence**
 - Nombre de masques** grand public et chirurgicaux adapté à la taille du groupe et la durée du séjour

- Surblouse à usage unique**

- Mouchoirs en papier** jetables adaptée à la taille du groupe et à la durée du séjour

- Réserve de savon** adaptée à la taille du groupe et à la durée du séjour

- Fournir aux professionnels des **lingettes jetables désinfectantes** afin que les surfaces couramment utilisées puissent être désinfectées avant utilisation

- Gants** adaptée en nombre suffisant si cuisine faite sur place par les professionnels et les vacanciers

- Charlotte** en nombre suffisant si cuisine faite sur place par les professionnels et les vacanciers

- Disposer de **désinfectants ménagers** respectant la norme de virucidie

- Disposer d'une **machine à laver**